

Communiqué janvier 2026  
Pour diffusion immédiate – Détails pour site internet

## **SERVICE D'ENTRETIEN DES EXTINCTEURS PORTATIFS**

La Régie propose aux citoyens de son territoire un service de dépôt pour l'inspection, l'entretien et la recharge de leurs extincteurs.

### **Comment ça fonctionne ?**

Vous pouvez déposer votre équipement à la caserne située au 541, avenue du Parc à Valcourt pendant les heures d'ouverture de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Pour assurer votre sécurité en tout temps, la Régie vous prêtera un extincteur de courtoisie pendant la durée de l'intervention.

### **Délais et exécution**

Les travaux sont réalisés par une entreprise spécialisée de confiance. Un délai d'environ deux semaines est à prévoir. Nous communiquerons avec vous dès que vos extincteurs seront prêts à être récupérés.

### **Pourquoi choisir l'entretien ?**

Faire entretenir un extincteur est nettement plus économique que de le remplacer. À titre d'exemple, le remplacement de la poudre chimique (requis tous les six ans) coûte entre \$20 et \$33, tandis qu'un appareil neuf de format moyen varie entre \$70 et \$100. C'est une économie de près de 70 % !

### **Modalités de paiement**

Les frais sont payables, directement au fournisseur. La Régie n'en retire aucun profit : notre objectif est simplement de garantir aux citoyens un service fiable, conforme et au juste prix.

N'attendez pas qu'une urgence survienne. Apportez-nous vos extincteurs dès aujourd'hui !

Pour plus d'informations sur *Les extincteurs portatifs*, visitez le site internet du **Ministère de la Sécurité Publique** en cliquant sur le lien :

<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/securite-incendie/equipements-securite-incendie-maison/extincteur-dincendie>